

©Sylvie Duverneuil

Publié le 26/12/2022

Pour faire face à la situation actuelle exceptionnelle de crise énergétique et d'inflation, 3F s'engage avec quatre actions auprès de ses locataires pour préserver leur pouvoir d'achat et aider les plus fragiles.

Crise énergétique : l'engagement de 3F auprès de ses locataires

Pour faire face à la situation actuelle exceptionnelle de crise énergétique et d'inflation, 3F s'engage avec quatre actions auprès de ses locataires : étalement des charges, sobriété, solidarité et proximité.

Vous accompagner

Afin de préserver le pouvoir d'achat, 3F a décidé de ne pas augmenter en cours d'année les acomptes de charges en cette année 2022 et d'étaler dans le temps les régularisations de charges de 2021 restant à payer.

Préserver votre budget

Le choix a été fait de remettre le chauffage en route à partir de fin octobre, soit une économie d'une vingtaine de jours par rapport à une année normale, afin de réduire les consommations d'énergie.

De même, dans les immeubles à chauffage collectif, la température est désormais limitée à 19° - et abaissée à 17° la nuit, de 22h à 5h du matin dans la plupart des cas.

Aider les plus fragiles

Pour amortir les effets de la crise énergétique pour les foyers les plus fragiles, 3F a créé un fonds de solidarité énergie et accompagnera individuellement chaque locataire en difficulté, en mobilisant toutes les aides disponibles.

Vous informer

Les gardiens et gardiennes et les collaborateurs et collaboratrices de 3F sont à disposition afin de répondre aux questions et aux besoins des locataires.

